

Formes de production, institutions et culture en Provence. La
rupture de la première moitié du XIXe siècle

Paul Vieille

Citer ce document / Cite this document :

Vieille Paul. Formes de production, institutions et culture en Provence. La rupture de la première moitié du XIXe siècle.
In: L'Homme et la société, N. 39-40, 1976. Tiers-Monde économie politique et culture. pp. 77-110.

doi : 10.3406/homso.1976.1630

http://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1976_num_39_1_1630

Document généré le 16/10/2015

formes de production, institutions et culture en provence.

la rupture de la première moitié
du XIX^e siècle

PAUL VIEILLE

La spécificité des provinces méditerranéennes de la France, leur méditerranéité, est, ordinairement, ressentie, avant tout, comme une manière d'être, comme un ensemble particulier de pratiques habituelles et de représentations. De façon fort vague d'ailleurs ; en dehors de langues particulières sorties, depuis un siècle, dans une large mesure, de l'usage courant, nul code écrit ayant trait aux pratiques, à la morale, à la religion, au droit, etc., ne permet de jalonner aisément les différences.

Plusieurs voies s'offrent pour tenter de définir les caractères originaux de la culture méditerranéenne. Celle d'une analyse des œuvres de culture d'abord. Mais que représentent-elles ? Le fait remarquable n'est-il pas que les œuvres littéraires dues à des provençaux, éventuellement provençalistes, sont rares jusqu'au XIX^e siècle, se multiplient au moment où, comme on peut le soupçonner et comme le montrera effectivement la suite de cette étude, les fondements du provençalisme traditionnel ou d'ancien régime sont ébranlés et bientôt détruits sous les coups de la marchandise. Que signifie cette (re)naissance ? L'œuvre culturelle n'est pas engendrée au sein d'une réalité culturelle vivante, elle ne s'exprime pas à l'intérieur d'un mode de représentation méditerranéen qui l'englobe, dont elle ne perçoit ni les limites ni la fin, elle veut donner ce mode à voir, le faire revivre. Lorsqu'elle se présente comme œuvre réaliste, comme description de l'immédiat, elle est en fait nécrologique. Elle est en outre politique. Lorsqu'elle veut faire revivre un passé, ce n'est pas seulement un passé mort, c'est aussi un passé filtré politiquement et moralement. Les thèmes de la poésie mistralienne, ce n'est pas seulement « l'amour de la Provence menacée dans ses traditions et dans sa langue, la nostalgie du passé provençal... le respect de la campagne, des travaux des champs, des métiers artisanaux... une inquiétude certaine à

l'endroit du progrès technique ». (P. Guiral, in E. Baratier, 1969, p. 536), c'est aussi la mythification de ce passé, l'idéalisation d'une société qui n'aurait pas connu de tensions sociales, dont les paysans auraient ignoré l'exploitation, l'oppression et les luttes de classes. Le passé réel de la paysannerie provençale était ainsi occulté, à son propre regard. Tandis que sa culture était figée et transformée en spectacle folklorique, elle se trouvait privée de son histoire. C'est pourquoi, malgré leur accent nationalitaire, Mistral et le félibrige n'inquiétèrent jamais profondément le pouvoir central. Sans doute ne sont-ils pas toute la littérature provençaliste, mais, toute, elle a été marquée par les mythes qu'ils ont créés, ou, peut-être, plus exactement, qu'ils ont exprimés, qui étaient une création collective, celle de la classe intellectuelle et politique provençale ralliée à l'Etat Central à la suite de la bourgeoisie provençale, créant une idéologie à la fois cathartique de la singularité régionale et inoffensive. L'analyse thématique des œuvres de culture provençales serait donc loin d'être dénuée d'intérêt ; celui-ci résiderait toutefois non pas dans la découverte de la culture populaire mais dans le dévoilement des transformations que la classe intellectuelle et politique lui fit subir.

Une deuxième voie d'investigation pourrait être celle de l'enquête empirique sur les pratiques habituelles et les représentations des populations des provinces méditerranéennes de la France aujourd'hui, ou bien de la recension de ces pratiques et représentations au travers des documents et ouvrages historiques. Les travaux d'ethnographie et d'ethnologie provençale existants (les premiers relativement abondants, voir notamment F. Benoit, 1975 ; les seconds beaucoup plus rares, voir cependant l'excellent L. A. Roubin, 1970) montrent l'intérêt de telles recherches pour notre propos. Cependant, d'une part, par leur méthodologie, ces recherches s'accordaient mal au caractère d'essai que nous avons donné à cette étude, d'autre part et surtout, notre problématique est différente de celle de l'ethnographe ou même de l'ethnologue ou, plus précisément, à la fois proche et différente. Notre objet n'est pas de collectionner des faits culturels (relatifs à la culture matérielle, aux pratiques habituelles, aux croyances : les arts et traditions populaires) et de reconstruire des « chaînes traditionnelles » retraçant leurs origines, leur rendant les contours et la signification qu'ils eurent autrefois ; il n'est pas non plus d'interpréter l'organisation de ces faits les uns par rapport aux autres, de rechercher les significations que portent leurs rapprochements. Ou il n'est pas seulement cela ; mais aussi, mais principalement, d'envisager l'articulation de la culture et de l'histoire.

Quelles sont les pratiques habituelles, les représentations qui sont nées et se sont développées immédiatement au niveau des techniques et des rapports de production ? Quelles pratiques, quelles représentations sont-elles intervenues activement dans le cours de l'histoire, ont-elles conduit à des modifications ou tentatives de modification des institutions économiques et/ou politiques. Notre attention se portera donc essentiellement sur les rapports entre les faits culturels, l'économique-social et le politique ; cette

démarche pouvant, évidemment, conduire à organiser les faits culturels différemment de la démarche rationaliste qui, ne questionnant pas ces faits au travers d'autres, ouvre la voie à la subjectivité.

Nous avons choisi comme point d'application un moment précis mais crucial de l'histoire des provinces méditerranéennes de la France ; celui de la première moitié du XIX^{ème} siècle où sont imposées à leurs campagnes, les institutions nationales bourgeoises, où des institutions originales, liées à des rapports de production ruraux spécifiques, datant du XII^{ème} siècle, sans doute déjà profondément modifiés depuis le XVI^{ème} siècle, sont bouleversées. L'originalité des institutions, la spécificité des rapports de production même, les particularités de la culture, ont tendu à se reproduire au-delà de 1850 mais sous une forme complètement différente. L'étude de ce milieu du XIX^{ème} siècle présente en conséquence un intérêt majeur parce qu'elle permet de saisir des mutations au moment où elles se réalisent, de montrer les continuités-discontinuités qui lient structure ancienne et structure moderne et, finalement, de caractériser la culture des campagnes provençales dans et par son contexte économique-social et politique.

Nous partirons d'une tentative d'élucidation des formes de production spécifiques des campagnes méditerranéennes au temps de l'ancien régime, des institutions et de la culture liées à ces formes, puis nous montrerons comment la paysannerie, sur la base de son expérience historique, a répondu ou tenté de répondre aux coups qui lui étaient portés par les institutions bourgeoises.

Notre travail a été grandement facilité par les nombreuses et importantes études historiques que M. Agulhon a consacrées à la Provence, durant l'époque qui nous intéresse. Deux de ses ouvrages (1970, 1 et 2) nous ont été particulièrement utiles parce que l'un traite des campagnes provençales à la veille et au lendemain de la Grande Révolution, et l'autre de ce qu'il est devenu traditionnel d'appeler la mutation politique des campagnes provençales sous la monarchie de Juillet. Ils forment la base factuelle essentielle de notre réflexion. Pourtant, pratiquement, rien de ces études ne se retrouve dans notre essai, d'une part parce qu'il nous a paru inutile de rapporter une masse de faits consignés dans des ouvrages d'accès facile, d'autre part parce que notre méthode est fondamentalement différente de celle de M. Agulhon et que, sur la base de faits identiques, nous aboutissons à des interprétations différentes, voire diamétralement opposées. Nous ne mentionnons pas ces différences au courant du texte, tant elles sont nombreuses ; nous nous sommes bornés à consacrer les dernières pages de cet essai à une critique méthodologique et théorique des positions de M. Agulhon.

On traitera plus particulièrement ici de ce qu'il est convenu d'appeler la Basse Provence calcaire ou Provence intérieure, c'est-à-dire cette zone de bassins et collines qui, par son étendue et son peuplement, forme la part la plus importante de la Provence et, par son histoire et ses caractéristiques culturelles, en a fixé l'image dans les représentations collectives. Cette zone est limitée au Nord par les Alpes de Haute-Provence qui s'en distinguent

nettement par l'altitude et les conditions climatiques. Des collines de la Basse Provence aux Montagnes de Haute Provence, l'altitude s'élève brusquement de 300-500 m à 700-1000 m ; la végétation en même temps change, ses caractéristiques méditerranéennes tendent à disparaître ; l'olivier notamment s'efface du paysage. De la zone des collines émerge par ailleurs une série de massifs (Esterel, Maures, Sainte Baume, Sainte Victoire, massif de l'Etoile, etc...) plus ou moins couverts de garrigues et de forêts, difficilement pénétrables, faiblement peuplés, sauf à la périphérie et en de rares vallées. Il faut enfin distinguer les plaines ou plats pays, plus humides et propices à l'agriculture (basse vallée de l'Argens, bassins de Toulon-Hyères et du Beausset, vallée de l'Huveaune, Crau, Camargue, Comtat).

La zone des collines n'est pas partout favorable aux cultures ; le sont davantage, les vallons irrigables, mais exigus, les pentes des collines, les « plans » ou parties de plateaux aux formes adoucies et de sols plus profonds. La plus grande partie des terroirs est cependant trop accidentée ou aride et ne porte que des garrigues ou des bois de chênes-verts ou de pins ; ce sont les terres « gastes », le *saltus* opposé à l'*ager*.

En réalité, ces terres gastes ne sont ni inemployées ni figées dans leurs limites. Elles ont de multiples usages, pâturage pour le petit bétail, les chèvres surtout ; récolte de glands pour les porcs, de châtaignes, de baies sauvages, de champignons, etc... pour les hommes ; fabrication de fumier à l'aide de feuilles mortes et broussailles ; ramassage de bois mort, fabrication de charbon de bois ; coupes de bois pour la menuiserie ; utilisation de certains végétaux pour la fabrication de produits de tannerie, de bouchons en liège, etc..., sans oublier, bien entendu, la chasse, ressource d'appoint et jeu, mêlant intimement l'habitant à la vie du terroir, liant dans cette communion les habitants du groupe de localité. Quant à leurs limites, les terres gastes ont varié ; elles ont reculé aux époques de croissance économique, aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle notamment, devant les défrichements, découvrant des pentes qui, jusque-là, n'avaient pas été considérées propres à l'agriculture, des « plans » ou de petites cuvettes qui, trop éloignées des bourgs n'avaient pas été conquises.

Les techniques de culture se caractérisent par la simplicité des outils habituellement utilisés, une grande consommation d'énergie humaine et une mise en œuvre, presque toujours, individuelle. La conquête des côteaux par la construction de murs en pierre soutenant les terrasses constitue un gigantesque investissement qui ne pouvait être effectué que de main d'homme, les outils simples eux-mêmes ne pouvaient y être constamment utilisés ; mais c'est aussi les labours sur les champs en terrasses et, parfois même, sur les parcelles plates des plans et des vallons que l'on pratique à la bêche ou, surtout à la pioche. L'araire attelée (bœuf, cheval, mulet surtout) n'est utilisée (de préférence, en raison de la texture des sols, à des charrues plus savantes) que pour les grandes parcelles.

Les autres travaux agricoles (moissons, cueillettes, etc.) s'effectuent aussi manuellement. Les pratiques culturales sont relativement élaborées : variété

des assolements, associations de culture, utilisation de toutes sortes d'engrais (écobuage, engrais humain, engrais animal, fumure organique préparée dans les rues par la fermentation de végétaux prélevés sur les terres gastes), etc. ; elles témoignent de l'exigüité des terroirs et de la nécessité d'intensifier l'exploitation. Aucune de ces techniques n'implique l'intervention de la collectivité ; elles peuvent et sont en fait pratiquées indépendamment par chaque cultivateur. Reste cependant l'irrigation, à partir de canaux de dérivation des eaux courantes, qui, comme toujours, rend nécessaire une réglementation collective précise et astreignante. Celle-ci est prise en charge par le syndicat des propriétaires ayant droit ou (c'était plus anciennement le cas général) par la municipalité aidée par le corps des « aigadiers » et, dans les conflits d'attribution, par la police municipale. Les terres irrigables ne représentent cependant d'ordinaire qu'une petite proportion des terres cultivées.

Au total, il apparaît ainsi que l'existence des fortes institutions municipales de la Provence ne peut être que partiellement déterminée par les techniques agraires, que celles-ci conduisent davantage à l'individualisation des paysans et à leur propre représentation comme producteurs autonomes.

Les techniques de transformation (moulins, forges, fours à plâtre, à chaux, fours à poteries, machines pour le filage et le tissage, etc.) n'impliquent pas davantage d'autorité collective à l'exception du grand usage qui est fait de la force hydraulique, qui doit être combinée avec l'utilisation de l'eau pour l'irrigation.

Tournons-nous vers les rapports de production ; examinons au travers de quels rapports sociaux les producteurs s'approprient leurs moyens d'existence. Les choses sont particulièrement complexes ; plusieurs formes de rapports se côtoient et s'enchevêtrent ; tentons de distinguer chacune d'elles et ses rapports avec les autres. Fait majeur d'abord, aussi bien avant qu'après la Révolution, la grande majorité de la population rurale a accès à la propriété foncière. Une minorité, sans doute, peut entièrement subvenir à ses besoins par les ressources que lui procure cette propriété ; pourtant, à la plupart des habitants, une terre exiguë et ingrate, cultivée avec acharnement, fournit une part de ses moyens d'existence d'autant plus précieuse que les autres ressources sont maigres et incertaines. Nous sommes donc en présence d'abord d'une paysannerie pauvre, voire très pauvre, formant la classe la plus nombreuse de la population rurale, qui n'a pas encore été totalement « libérée » de la possession de la terre et, nous allons le voir, résiste vivement au processus d'exclusion, de prolétarianisation dont elle est l'objet. Elle ne campe pas dans la cité mais est attachée à son terroir.

Pourtant, la principale ressource annexe des « paysans » est celle qu'ils tirent de la location de leur force de travail soit, le plus souvent, dans un rapport de salariat, soit dans un rapport de (petit) fermage ou métayage. A côté des emplois dans les activités artisanales (moulins, fours, services aux ménages, etc.) les emplois les plus nombreux sont ceux fournis par les propriétaires fonciers ne cultivant pas eux-mêmes et les gros fermiers :

emplois à la journée ou, avec les propriétaires fonciers, emplois faisant l'objet d'un contrat de location de la terre en monnaie ou en partage des fruits.

Avant la grande Révolution, la propriété foncière en faire valoir indirect est relativement importante, la vente des biens nationaux, se bornant à en faire passer une partie des mains de la noblesse à celles des négociants et fabricants, n'en modifie pas l'étendue de façon appréciable. Il convient de distinguer ici nettement la grande propriété foncière de la moyenne. La première, surtout présente dans la Provence intérieure et les plaines plus que dans les Alpes de Provence dont la pauvreté se prête mal au prélèvement de rentes est, tendanciellement, détenue par la noblesse (sans autre occupation que la gestion et la consommation de ses rentes ou occupant aussi des fonctions militaires ou des charges magistrales), par des négociants urbains à la recherche de placements sûrs, n'est pas donnée à exploiter à des petits paysans, mais, par grands domaines, à de gros fermiers utilisant eux-mêmes de la main-d'œuvre salariée. La seconde, tendanciellement encore, est possédée par la « bourgeoisie » rurale (simples rentiers du sol, non nobles ou cumulant des activités de professions libérales : notaires, médecins, etc.) sortie de la paysannerie enrichie : paysans rassembleurs de terres, fermiers des domaines d'autrui, etc. Cette moyenne propriété est cultivée par une main-d'œuvre salariée ou, plus souvent, laissée par lots, en métayage ou fermage à des petits paysans soumis à une étroite surveillance et payant des loyers proportionnellement plus élevés que les locataires des grands domaines. Les petits paysans indépendants sont donc en même temps, des travailleurs (nom qui leur est effectivement donné au XIX^{ème} siècle alternativement à celui de paysans), des travailleurs agricoles, salariés, petits métayers ou petits fermiers sans possibilité d'accumulation, parfois aussi, des travailleurs des ateliers artisanaux et des petites manufactures qui se répandent dans les campagnes au début du dernier siècle.

Ce rapport de classe ne va pas sans une lutte de classe que l'on observe dès le XVIII^{ème} siècle : tendance des employeurs à diminuer les salaires ou à en freiner la hausse, utilisation contre les ouvriers de moyens répressifs, violence idéologique auxquels les travailleurs répondent par des manœuvres individuelles, et des mouvements collectifs dont la concertation informelle est d'autant plus aisée que les travailleurs sont rassemblés dans des villages agglomérés et que le marché du travail trouve son lieu quotidien dans l'organisation sociale-spatiale des communautés : la place du village. Dans leurs luttes pour les salaires et les conditions de travail, les ouvriers trouvent en outre appui sur les micro-exploitations qui leur fournissent des ressources et entrent en concurrence avec la prestation de travail salarié dans la masse totale de travail qu'ils peuvent effectuer. Nous trouvons ici une première imbrication de rapports de production, celle de la micro-propriété paysanne et du statut du prolétariat agricole ; ce n'est pas la seule ni peut-être la plus importante.

Les petits paysans provençaux disposent d'une troisième source de moyens d'existence, ceux que leur procurent les droits d'usage sur le *saltus*

sur les terres gastes. Les multiples utilisations de la forêt et des pâturages sauvages représentent une ressource de complément précieuse soit pour l'alimentation (petits troupeaux, de chèvres notamment) soit pour l'économie des « microfundia », (fabrication de fumure végétale etc.). Ces ressources sont relativement plus importantes en Provence qu'en d'autres régions du fait que les terres gastes y sont relativement plus étendues en raison de la configuration géographique et du fait de la pauvreté relative d'une partie au moins du terroir cultivé. Or, les droits d'usage sont détenus non par les paysans individuellement mais par la collectivité villageoise sur les terres qui étaient la propriété, avant la révolution, des nobles ordinairement et, après la révolution soit encore des anciennes familles nobles soit des négociants et fabricants, soit encore des communes.

Ainsi, s'il y a conflit sur les droits d'usage, c'est-à-dire conflit à propos de cette troisième part des ressources des petits paysans, complémentaire des deux premières mais nécessaire au fragile équilibre d'ensemble, la lutte paysanne doit être médiatisée par la commune. Si le propriétaire n'est pas la commune, le conflit se résout donc en un conflit entre celle-ci et le propriétaire individuel, noble ou pas. Si le propriétaire est la commune, les difficultés relatives aux droits donnent naissance à des conflits entre partis locaux dont l'enjeu est le pouvoir municipal. Nous sommes donc en présence d'un troisième type de rapport de production, co-extensif aux deux premiers puisqu'il touche particulièrement les petits paysans et interférant avec eux puisque toute atteinte aux droits d'usage diminue les capacités de résistance des propriétaires microfundiaires en tant que tels et les rejette vers le salariat.

Expliquons-nous plus longuement sur ce troisième rapport que sur les précédents et sur les conflits auxquels il donne lieu parce que, me semble-t-il, on a mal apprécié jusqu'ici leurs conséquences et leur portée. La féodalité, s'est, très anciennement, réservé la forêt provençale et la propriété de sa ressource principale, le bois. Très anciennement aussi, elle a cédé aux communes un certain nombre de droits d'usage (pâturage du bétail, prélèvement de bois mort, de bois vif pour les usages domestiques etc...). De cette appropriation de la forêt peuvent être rapprochés quelques autres monopoles de la noblesse tels que celui sur les cours d'eau ou celui sur les instruments de production collectifs tels que fours, moulins, pressoirs, qui, parfois, d'ailleurs, avaient été cédés à la commune ou à des particuliers. A la fin de l'ancien régime, en cette période où l'extension des rapports marchands s'accélère, les seigneurs disputent âprement aux paysans l'exercice des droits d'usage, qui, à leur sens, porte préjudice à la valeur ou à l'accroissement de la valeur des biens forestiers ; par de multiples moyens, ils s'opposent à l'utilisation des droits par les paysans, donnant lieu à de nombreux procès avec les communes. Mais, le conflit me semble plus vaste, plus ancien et plus important que celui ayant trait aux droits d'usage des terres gastes.

Traditionnellement, les paysans pouvaient moyennant le paiement d'une partie de la récolte obtenue (tasque), défricher des parcelles de saltus pour les mettre en culture. Cette pratique qui permettait au propriétaire microfun-

diaire d'accroître ses ressources était largement répandue encore à la fin du XVIIIème siècle puisque la *tasque* constituait à l'époque l'un des droits les plus rémunérateurs pour les seigneurs et les plus critiqués par les paysans au travers des communes. Cependant, aux XVIIème et XVIIIème siècles, cette utilisation du saltus a tendu à changer de forme et est devenue l'occasion de conflits. Du défrichement temporaire on est passé à une colonisation permanente et cette colonisation s'est effectuée selon deux voies concurrentes. D'une part, les seigneurs occupaient les meilleures parties (cuvettes et plans) du saltus soit pour les vendre à des négociants urbains qui les donnent à ferme soit pour y installer eux-mêmes des exploitations compactes données en fermage à des cultivateurs qui bientôt habiteront au milieu des terres, hors du bourg, mas et bastides. D'autre part ils cèdent, moyennant la redevance annuelle de la *tasque*, les parts les moins bonnes (pentes des collines etc.) aux paysans pauvres privés des droits d'usage sur les terres qu'eux-mêmes par ailleurs accaparent.

L'opposition habituelle jusqu'à nos jours entre paysans microfundiaires et cultivateurs des domaines (ménagers) trouve son origine non dans les différences de revenus (une des caractéristiques des ménagers, nous dit-on, est de subvenir à leurs besoins par la seule exploitation de leur terre sans louer leur main-d'œuvre à l'extérieur, d'où leur nom, dérivé de ménage) mais dans les conditions de formation des domaines et les rapports de production :

i) les domaines se sont historiquement formés aux dépens des paysans ;
 ii) leurs exploitants n'entrent pas en rapport (conflictuel) avec les seigneurs par l'intermédiaire de la commune mais individuellement (contrats individuels de fermage), non seulement parce que les domaines se sont formés dans des conditions différentes des petites exploitations paysannes mais aussi parce que leur taille les rend indépendants de l'utilisation des terres gastes et donc des droits d'usage détenus par la commune. Ils formeront bientôt une classe puissante qui parvient par d'autres moyens, que les petits paysans, à limiter l'importance de la rente foncière : aux XVIIIème et XIXème siècles, celle-ci sera, à surface égale beaucoup plus faible sur les grands domaines que sur les parcelles laissées en fermage ou métayage. Les ménagers sont en réalité une classe d'entrepreneurs capitalistes (plus que de ménage, leur nom pourrait provenir du vieux sens du verbe ménager : « conduire son bien, sa fortune avec raison et jugement, sans profusion », Furet, cité par P. Robert) dont la puissance parviendra au XIXème siècle, à l'élimination progressive des rentiers du sol ;

iii) En tant que capitalistes, ils s'opposent aux petits paysans dont ils exploitent le travail, avec lesquels ils entrent directement en conflit dans l'utilisation des droits d'usage et, au XIXème siècle, dans l'appropriation des terres communales.

La différence d'abord puis l'opposition entre petits paysans et exploitants des domaines se traduit spatialement par le rassemblement des premiers dans les agglomérations villageoises et la dispersion des seconds dans les écarts (les circonstances de la dispersion importent peu : volonté de ségrégation des

propriétaires fonciers, résultat de conflits sociaux, considérations d'ordre technique, etc.).

Les grands défrichements du XVII^{ème} et du XVIII^{ème} siècles sont peut-être le signe d'une période de prospérité agricole ; ils représentent avant tout la conséquence d'une intense lutte de classe conduisant au recul des techniques d'utilisation du terroir et des rapports de production originaux entre la petite paysannerie agglomérée de Provence et les seigneurs, par l'intermédiaire des communes.

Si la lutte est si âpre, c'est que, dans les institutions provençales engendrées par les rapports de production sous l'ancien régime, et tendant à se perpétuer après la grande Révolution, l'intervention de la commune n'est pas limitée aux rapports relatifs à l'utilisation du *saltus* mais s'étend à presque tous les aspects de la relation avec les seigneurs. Si peu de communes avaient racheté la totalité des droits féodaux, davantage les avaient partiellement acquis ; nombreuses étaient par ailleurs celles où, tout ou partie des droits ayant été abandonnés, le montant de l'imposition était perçu par la commune et payé par elle. Enfin, la commune intervenait comme tierce personne dans les rapports demeurés inter-individuels entre les paysans et les seigneurs ; ainsi, au XVIII^{ème} siècle, à propos du droit de retrait, que les seigneurs utilisaient ou tentaient d'utiliser pour agrandir leur domaine. Tout au long de la période féodale, et de l'ancien régime, la commune a ainsi joué en Provence le rôle d'une organisation de la classe paysanne ou, plus exactement, d'un bloc de classes rurales comprenant, outre les petits paysans, les moyens propriétaires n'exploitant pas directement et formant la classe politique et intellectuelle des communautés (la « bourgeoisie » rurale, bien qu'elle n'ait aucun caractère capitaliste) ; les membres de l'une et l'autre classe sont propriétaires individuels à l'abri de la commune dont la puissance a permis que le montant des prélèvements féodaux soit moins élevé ici qu'en d'autres régions françaises.

Les institutions communales : consuls pouvant représenter les communautés villageoises ou urbaines dans les rapports avec les seigneurs et/ou, au moins, statuts du groupe de la localité et organisation municipale autonome, se sont étendues à partir du XII^{ème} siècle. (Pour une contribution récente à l'histoire des institutions municipales en Provence au Moyen Age, cf. N. Coulet et L. Stoff, 1975). Profitant alors éventuellement de circonstances telles que les tensions entre seigneurs, elles se sont, au travers de vicissitudes, imposées et ont subsisté jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, résistant notamment à partir de la seconde moitié du XVII^{ème} siècle à la tutelle du pouvoir royal. Nées des rapports de production, des conflits entre classes sociales, en lesquels étaient venues interférer l'influence des modèles italiens (attestée par la forme de la progression de l'institutionnalisation des communes en Provence), mais aussi des représentations anciennes et celles que tendait à imposer la morphologie urbaine, elle-même liée à des institutions antérieures, sans oublier les déterminations techniques comme celle de l'irrigation, les communes se sont attribuées de nombreuses fonctions dans les rapports de la

collectivité locale avec l'extérieur mais aussi dans l'organisation de la vie locale, élaborant à ce sujet une réglementation précise et foisonnante, N. Coulet et L. Stouff, op. cit. montrent que la variété des interventions de l'institution municipale est ancienne. Ils insistent, pour l'époque qu'ils étudient, sur l'intervention en matière de réglementation de la culture et, surtout, de l'élevage. La commune collecte et verse les impôts royaux et provinciaux, les droits du seigneur ou la pension féodale, elle entretient des représentants auprès du Parlement ou d'autres instances de l'Etat. Elle décide des règles de nomination des conseils et consuls, de fonctionnement des conseils, dispose d'une administration municipale (percepteurs, trésoriers, aigadiers, contrôleurs des fermes, corps de police, secrétariat, etc.), s'occupe des subsistances au travers des fermes (boucherie, boulangerie, voire épicerie et vins), de l'enseignement de la santé, du fonctionnement de la paroisse, des poids et mesure, des naissances, de l'assistance publique, etc... et, surtout, de la police locale (ouverture et fermeture des lieux publics, observation des jours fériés, hygiène publique, conditions des opérations d'échange, amendes et peines en cas d'infraction, fermeture des portes de la ville, etc.).

La commune est l'expression politique de l'unité de la collectivité villageoise ou urbaine face à des pouvoirs extérieurs (Seigneurs, Etat) qui cherchent à accroître les prélèvements sur la production locale et, dans ce but, à entraver le fonctionnement autonome des institutions locales, à les faire disparaître, à diminuer la cohésion du groupe de localité et ses capacités de résistance aux pressions étrangères.

En retour, la résistance, la cohésion, l'autonomie communale devaient s'arc-bouter sur l'affirmation sans cesse renouvelée de l'unité et de l'identité du groupe de localité. Ainsi s'expliquent certains rites sociaux tenaces comme la cérémonie d'accueil, le grand tour de ville ou la bravade. Lorsqu'un personnage de marque, seigneur, évêque, protecteur du groupe de localité, vient lui rendre visite, la population, édiles à sa tête, se porte aux confins du territoire communal pour le recevoir avec faste et l'escorter au cours de la traversée de ce territoire. Dans le cérémonial d'accueil sont ainsi affirmées, à la fois, la différence, la cohésion locale, l'existence d'un corps représentatif du groupe de localité et l'unité du peuple avec le territoire.

Le rite du grand tour de ville n'est pas moins significatif ; il consiste, lors des visites d'étrangers importants ou lors des obsèques de personnages locaux qui se sont dévoués au service de la commune à faire suivre au cortège officiel un long trajet ceignant entièrement la ville et allant de la porte à l'hôtel de ville ou de la maison du défunt au cimetière ; ainsi, en présence de l'étranger ou de la mort qui mettent en cause l'unité du groupe, par le parcours collectif de l'espace vrai de la commune, sont symboliquement réaffirmées l'unité d'un groupe réel, matériellement défini par l'espace qu'il s'est approprié et, donc, l'identité de ce groupe et de son espace.

Le maintien de la bravade à une époque où l'organisation militaire de la commune a, dès longtemps, perdu toute fonction réelle, bien plus, le rôle dominant qu'elle tend à jouer à maintes occasions, accueil, fêtes laïques et

religieuses, ne paraît pas pouvoir être interprété comme un simple témoin folklorique du passé mais davantage comme une manifestation ritualisée de la force du peuple communal uni. Expression rituelle et donc, à la fois, affirmation de la valeur de l'agressivité communale contre l'étranger, le hors-groupement, la renouvelant, la maintenant en éveil, et catharsis de cette même agressivité.

On pourrait poursuivre cette analyse symbolique des manifestations sociales de la commune ; nous aurons l'occasion d'y revenir. Notons ici un trait majeur de la communauté provençale. Elle est « laïque » ou, plus exactement, sa laïcité prime son caractère religieux, au contraire de ce qui se passe dans d'autres provinces françaises sous l'ancien régime. Les apparences de cette laïcité sont nombreuses : les consuls et non le prêtre sont les correspondants des autorités politico-administratives, l'hôtel de ville est le centre de la commune et non l'église, le saint patron de la commune n'est pas le même que celui de la paroisse et est vécu comme le véritable protecteur tutellaire de la collectivité, les fêtes même religieuses sont ordonnées par les consuls, etc ; elles signifient que l'intégration au groupe de localité l'emporte sur l'intégration à la communauté des croyants ou, plus précisément, sur l'intégration aux communautés politiques (couple seigneur-sujet ; Etat) dont la religion se fait éventuellement l'agent idéologique.

Malgré et dans son statut subordonné, la commune provençale tend ainsi à affirmer, économiquement, politiquement et culturellement sa personnalité collective, i.e. son autonomie ; elle se conçoit, s'organise, se conduit comme micro-Etat traitant avec des puissances étrangères auxquelles il n'est pas possible d'éviter de payer tribut et de se soumettre politiquement, mais dont l'unanimité, la cohésion communale et la force des institutions municipales permettent de limiter les appétits sur la production des individus membres de la collectivité et l'ambition de les dominer. Cette fonction de la commune entre les membres du groupe et le hors-groupe explique le prestige dans lequel sont tenues par les citoyens les fonctions municipales et les honneurs qui sont rendus à leurs titulaires.

Reprenons brièvement les rapports de production en lesquels est impliquée la plus grande part de la population rurale provençale à la fin du XVIIIème siècle, et les imbrications entre ces rapports. Les petits paysans propriétaires qui ne peuvent vivre entièrement des ressources de leur terre sont à demi-prolétariés et menacés de prolétarianisation ; ils ne maintiennent leur statut de relative indépendance que grâce à l'appoint que leur procurent les ressources tirées de l'utilisation des droits d'usage sur le *saltus*. Or, les droits d'usage appartiennent à la commune, si bien que l'équilibre extrêmement fragile de l'économie paysanne dépend de la capacité de l'institution municipale de s'opposer aux manœuvres des seigneurs qui cherchent à limiter ces droits. Au travers de l'équilibre des activités de production des paysans, c'est leur statut même de propriétaire micro-fundiaire, qui dépend de l'existence et de la vigueur de l'institution municipale. Ce statut est médiatisé d'une autre façon encore par la commune puisque c'est au travers d'elle que

sont limitées les tendances des seigneurs et de l'Etat à l'accaparement du produit de l'activité des travailleurs ; on voit donc que transformée, l'antique et double fonction de la communauté méditerranéenne, dans l'appropriation par l'individu de ses moyens d'existence s'est maintenue à la fin du XVIIIème siècle ; la fonction de la communauté comme garantie de la propriété individuelle, consubstantielle donc à cette propriété, dans la concurrence entre communautés pour l'appropriation de la terre est devenue (identique et différente) une fonction de garantie de la propriété vis-à-vis d'autres menaces : celles du seigneur et de l'Etat. La fonction de la communauté comme propriétaire de terres qu'elle détient en tant que telle (*ager publicus*), dont elle distribue les droits d'exploitation ou les ressources aux individus est devenue (identique et différente encore une fois) une fonction de possession de défense et de redistribution des droits d'usage de la communauté sur des terres non cultivées régulièrement, et appartenant au seigneur.

La caractéristique (différentielle) remarquable de ces relations entre l'individu, la terre et la commune est que celle-ci n'y naît pas ou n'y est pas perçue comme naissant de la libre association des propriétaires individuels mais relève d'une double nécessité : la garantie de la propriété individuelle, la médiation dans l'accès à l'usage des terres gastes.

Cette genèse de la commune comporte une conséquence qu'il convient de souligner, que nous avons au reste déjà rencontrée en examinant la place des institutions municipales dans la structure sociale marseillaise : la division du village ou de la ville en fractions, clans, coteries dont les luttes n'ont d'autre enjeu que la conquête du pouvoir municipal. Le fait est constant, durable et commun à toute la Provence ; il en a été considéré comme une « structure ». Les partis se donnent fréquemment des orientations idéologiques opposées, notamment sur le plan des croyances religieuses au temps de l'ancien régime. Ils se dotent d'organisations propres : confréries religieuses ou laïques telles que les confréries de pénitents au XVIIIème siècle. Mais, les batailles qu'ils se livrent n'ont finalement qu'un objet de portée pratique. Ce sont les batailles pour le pouvoir municipal dans lesquelles interviennent toutes les roueries politiques sans que la ritualisation en soit pour autant absente.

Par quel mécanisme cette division intérieure de la communauté d'habitants est-elle liée à la genèse des institutions municipales ? Dès l'instant où celles-ci ne naissent pas d'un acte consensuel mais existent nécessairement (ou sont perçues comme telles), supérieures aux intérêts des individus, il ne peut que fréquemment arriver que des divergences d'intérêt conduisent à la formation de partis ou clans opposés dont chacun cherche à s'assurer le contrôle des institutions en vue de favoriser ses intérêts. Les avantages que peuvent procurer la maîtrise des institutions municipales sont variés : honneurs liés aux charges municipales, emplois des services et des fermes municipaux, plus ou moins nombreux selon l'importance de l'agglomération, qui peuvent être attribués à des clients, orientation (communautaire ou libérale) de la politique municipale, utilisation des règlements municipaux, de

police, d'irrigation, de pacage, etc., en faveur d'individus ou de groupements d'intérêts, etc. (l'utilisation du pouvoir municipal à l'avantage de la fraction du clan de celui qui détient ce pouvoir est notée pour la Corse par G. Ravis-Giordoni, 1975).

Il apparaît ainsi que les conflits à propos de l'institution municipale peuvent surgir entre des individus ou groupes d'individus dont les statuts économiques-sociaux sont par ailleurs identiques, qui ne se divisent (réellement) que sur le fait de savoir qui profitera ou profitera davantage des fonctions municipales et des services rendus par la municipalité. Ce genre de conflits tend à opposer des groupements déjà existants ou se formant à propos de l'occupation des fonctions municipales mais se recrutant toujours sur la base de fidélités personnelles puisqu'ils n'ont pas, ou pas nécessairement, de base économique-sociale au propre sens du terme mais sont fondés sur un projet. Les relations familiales et de clientèle y tiennent donc une grande place et ces groupements apparaissent bien comme des fractions, factions, coteries, clans. L'absence de contenu politique (i.e. fondé sur le mode de gestion municipale) des oppositions entre clans explique la transposition fréquente des conflits au plan de batailles idéologiques, religieuses et/ou politiques, (apparemment) détachées d'enjeux réels.

Ce fractionnement en clans n'est toutefois pas incompatible avec une différenciation de la société locale en groupements économiques-sociaux. Cette différenciation est née d'abord des rapports de production féodaux et du rôle de l'institution communale dans ces rapports. La fonction de médiation de la commune entre les seigneurs et les paysans détermine la formation d'une couche intermédiaire spécialisée dans le maniement de ces rapports. Les fonctions politiques et idéologiques de conservation et de défense des droits et libertés des individus et de la collectivité, d'organisation vis-à-vis de l'extérieur, de représentation, de sauvegarde de l'honneur collectif du groupe de localité, se séparent des fonctions de production, deviennent l'attribut d'un certain nombre de familles locales, vivant des ressources, parfois maigres, d'une terre qu'ils ne cultivent plus eux-mêmes et des revenus que procurent des charges libérales (hommes de lois, notaires, médecins), mais se considérant et considérés comme les porte-parole et mandataires du groupe, dépositaires de ses privilèges et de son honneur et devant se garder disponibles pour les fonctions municipales.

Par son origine, cette couche sociale est donc une couche d'intellectuels ruraux au service de la paysannerie, proche d'elle, déterminée dans sa conduite par les rapports de production et, donc, en particulier, épousant et aiguisant, voire suscitant les antagonismes locaux. En même temps, la spécialisation dans les activités intellectuelles et le refus du travail manuel, sont une concession au modèle aristocratique de mépris du travail manuel. Celle-ci se prolonge en outre dans l'adoption de la culture aristocratique, dominée par les humanités. Cette perméabilité idéologique aux modèles de la classe dominante détermine une tendance à l'éloignement de la classe paysanne et au rapprochement avec les couches intellectuelles liées au service

tant des seigneurs que du royaume. Initialement et fonctionnellement couche intermédiaire, i.e. couche de médiation des rapports entre deux classes sociales, la couche des intellectuels ruraux, issue de et liée à l'une des classes antagonistes, la paysannerie, ressentait donc, en raison du mode d'actualisation de sa fonction, l'attraction de couches intermédiaires liées à la classe opposée. On assiste ainsi à une autonomisation relative de la couche des intellectuels ruraux ; elle tend à accaparer et utiliser à son profit les fonctions municipales et, dans ce but à manipuler à son avantage l'idéologie communautaire. Cette tendance n'aurait, sans doute, eu que des effets limités si elle n'avait rencontré une autre différenciation économique-sociale beaucoup plus importante, celle qu'introduisait l'économie d'échange, dont il importe peu ici, pour notre propos dont l'intention est théorique, de préciser le moment où elle se généralisa et s'intensifia par rapport à la première différenciation.

L'extension de la production pour le marché, permet à certains agriculteurs d'étendre le prélèvement du surproduit du travail de ceux dont ils achètent la main-d'œuvre, d'accumuler et d'étendre les surfaces exploitées. Apparaît ainsi une classe d'agriculteurs capitalistes que le propriétaire foncier va chercher à développer puisque ce développement sur les terres gastes permet l'accroissement du domaine de perception des rentes situé en dehors des rapports de production habituels, ceux dans lesquels le propriétaire rencontre la puissance des institutions communales. Par ailleurs, que le développement de ce capitalisme se produise par défrichement du saltus ou par rassemblement de parcelles, il prive les petits paysans de terre ou, ce qui revient au même, de droits d'usage, contribue à leur appauvrissement et les convertit en main-d'œuvres disponibles.

Par un mouvement parallèle et lié au précédent, les activités artisanales et commerciales (moulins à huile, à farine, distillerie, tanneries, transports, fermes municipales, etc.), nombreuses et anciennes dans la Provence intérieure qui ne vit pas de ses propres productions mais de l'échange de certains de ses produits contre des produits étrangers, tendent à s'intensifier et à se concentrer. Elles permettent l'apparition d'un petit capitalisme de négociants et de négociants-fabricants qui ne sont plus dans le secteur de l'échange, des transports ou de la transformation, de simples travailleurs possédant leurs propres instruments de travail mais de véritables entrepreneurs du négoce ou de l'industrie (l'atelier industriel toutefois n'existe pas encore, le travail est effectué à la commande par les artisans), disposant d'un capital leur permettant de faire travailler et d'accumuler. Autre couche donc de bourgeoisie moyenne répandue dans les campagnes, liée à la grande bourgeoisie marchande des principales villes de la Provence.

Or, le fait remarquable est, qu'à la veille de la grande Révolution, la bourgeoisie rurale tend à s'attacher la classe politique et intellectuelle rurale (à laquelle le langage réserve alors, du reste, le nom de bourgeoisie).

Cette classe, nous l'avons dit, se recrutait initialement parmi les cultivateurs disposant d'une propriété suffisante pour délaïsser le travail de la terre. Sans échange marchand, l'accumulation était impossible (rareté de la mon-

naie) et inutile (les surplus agricoles ne pouvaient alors trouver d'usage) aussi, dans son origine la classe intermédiaire était-elle peu différente de la petite paysannerie. Lorsque l'intensification des échanges marchands rend l'accumulation agraire possible et effective, la classe politique et intellectuelle est alors ouverte, en raison même de son mode de recrutement, à des membres de la classe des petits capitalistes ruraux qui, ayant fait fortune et acquis de la « culture », désirent abandonner les activités agricoles ou commerciales, pour vivre de rentes et courir les honneurs.

Le contrôle des institutions municipales n'est, par ailleurs, pas sans avantage pour le petit capitalisme rural dont les intérêts ne coïncident pas avec ceux des paysans, qu'il s'agisse, par exemple, des services publics (moulins, fours, etc., doivent-ils être détenus par la municipalité et laissés à ferme ou vendus à des personnes privées ?), de l'utilisation des propriétés municipales (les terrains de parcours doivent-ils être défrichés, solution paysanne, ou conservés comme pâturages extensifs, solution des gros propriétaires), ou des rapports avec les seigneurs à propos des droits d'usage sur la forêt ou d'autres droits communautaires ou seigneuriaux. Nous voyons ainsi le glissement qui s'est opéré dans les liens de classe de la couche des intellectuels ruraux ; née de la paysannerie, elle devient à la veille de la Révolution, proche de la classe des petits capitalistes ruraux qui s'est elle-même détachée de la paysannerie. Les liens apparaissent dans les généalogies, dans les liens familiaux, dans les relations d'affaires (l'intellectuel rural, le « bourgeois », n'a pas d'activité commerciale proprement dite, mais fait fructifier son capital dans les opérations commerciales), dans le niveau des fortunes et, partiellement, dans la composition de ces fortunes (négociants et négociants-fabricants détiennent fréquemment des biens fonciers). Les institutions municipales enregistrent d'ailleurs l'importance économique croissante de la bourgeoisie rurale ; les consuls, sont de moins en moins désignés par l'assemblée de tous les propriétaires. Les plus riches, les plus imposés tiennent dans cette désignation, quelles qu'en soient les modalités, une place croissante ; à la veille de la Révolution, on n'est plus en présence d'une démocratie locale mais d'une oligarchie.

Pourtant, la classe politique et intellectuelle rurale ne peut s'identifier et ne s'identifie pas à la bourgeoisie moyenne pour plusieurs raisons. Des raisons idéologiques d'abord : elle est, nous l'avons noté, attirée, en raison de l'identité de la culture par les autres classes politiques et intellectuelles avec lesquelles elle tend à se fondre — surtout, malgré les conflits entre la bourgeoisie rurale et la petite paysannerie, malgré les déterminations, déjà notées, qui rapprochent la bourgeoisie et la féodalité dans leurs luttes contre la petite paysannerie, la bourgeoisie rurale est d'abord en lutte contre la propriété foncière à qui elle dispute les rentes (foncières et autres). Dans cette lutte, elle utilise la petite paysannerie et ses institutions de lutte de classe (la municipalité) ; elle ne peut donc laisser la première sans défense vis-à-vis des seigneurs. Cette défense fait donc partie de la fonction des intellectuels ruraux dans leurs relations de classe même avec la bourgeoisie

rurale. Enfin les intellectuels ruraux sont rapprochés des petits paysans par les activités de service qu'ils leur rendent et subissent les déterminations des institutions communales auxquelles ils sont attachés par leurs fonctions, qui ne se réduisent pas à l'institution municipale, celle-ci n'étant que la formalisation de pratiques habituelles et de représentations populaires qui subsistent en dehors d'elle. Ainsi, si l'institution politique locale fonctionne formellement comme une oligarchie, si elle est formellement sortie du contrôle populaire, celui-ci, n'en continue pas moins à s'exercer par d'autres voies : celles directes de l'action collective (manifestations, cris, émeutes, etc...). En outre, l'origine de la commune et sa représentation comme supérieure à ses membres, comme fondée sur le conflit entre le groupe de localité et des forces externes et non sur une libre décision des individus, entraîne la formation au sein de la classe politique et intellectuelle, de clans qui, chacun, cherche à utiliser les masses populaires contre son concurrent si bien que les intérêts de ces masses trouvent leur expression au sein de la classe politique et intellectuelle.

Dans la réalité, les luttes politiques locales apparaissent effectivement très complexes. Le mélange des luttes de clans, des luttes de classes et de fraction de classe, l'entrecroisement des luttes de classes (paysans et petits capitalistes contre seigneurs, paysans contre petits capitalistes, classe politique et intellectuelle rurale jouant son propre jeu dans l'enchevêtrement des conflits), rend très difficile le déchiffrement de la politique locale. Celui-ci ne peut aboutir que par une analyse cas par cas, partant, chaque fois, des intérêts réellement en jeu. On peut cependant dire que, le plus souvent, fractionnement en clans et division en classes coexistent et interfèrent. Il est rare que les conflits de classe (paysan contre petits capitalistes) ou entre fractions de classe (capital agraire contre capital marchand) au sein de la commune apparaissent de façon indépendante. Plus souvent soit, les conflits de clans cachent et relèguent au second plan les conflits de classes ; le groupe de localité apparaît divisé verticalement par une ligne coupant les différentes classes sociales : l'objet du conflit est le contrôle de l'institution municipale et non la politique municipale. Soit les conflits de classe se combinent aux conflits de clans ; on voit ainsi fréquemment deux fractions de la bourgeoisie locale qui ne sont, entre elles, différenciées par aucun autre intérêt réel que celui du contrôle de la municipalité, prendre la tête de deux partis qui s'affrontent en des termes de conflits de classe : conflit entre les paysans-travailleurs et les petits capitalistes locaux ou entre, d'un côté, le bloc des paysans-travailleurs et des petits capitalistes et, de l'autre, le parti des seigneurs. Ainsi, la vivacité des luttes de clans à l'intérieur de la commune, déterminée par la place de la commune dans les rapports de production, contribue, en retour, à maintenir la fonction de l'institution dans la défense des droits de la collectivité et des individus qui la constituent. Le fractionnement du village provençal en clans, n'a donc rien, au XVIIIème siècle encore, d'un héritage culturel ayant perdu toute fonction, ou, en d'autres termes, d'une forme, largement répandue certes, mais archaïque ; par son origine et son efficacité, il est directement lié à la structure sociale.

La commune nous apparaît ainsi comme une institution centrale de la vie rurale et, plus précisément, des conditions de la production dans la Provence du XVIII^{ème} siècle. La Révolution supprime seigneurs et droits seigneuriaux. Est-ce à dire que la commune perd sa fonction dans les rapports de production ? Elle reçoit alors un statut de plein droit ; demeure-t-elle pour autant l'institution centrale qu'elle était auparavant, liée au statut de la paysannerie ? C'est autour d'elle que vont en réalité se former les attitudes politiques de la Provence au XIX^{ème} siècle, au point que si l'on ignore ce référent essentiel, les revirements politiques spectaculaires des campagnes provençales, ne semblent plus relever que de l'absurde.

Conclusion à laquelle sont conduits certains historiens, parmi les meilleurs de la Provence, qui refusent de voir que pour les masses populaires du midi de la France, le jugement porté sur les institutions nationales, qu'elles soient de forme monarchique ou républicaine, est subordonné à la condition et au statut qui sont faits aux petits propriétaires exploitants et donc à la place réservée aux institutions locales ayant pour fonction de garantir ce statut. Les masses paysannes aspirent à la république villageoise beaucoup plus qu'à la République au village.

De 1789 à 1793, la Provence urbaine et rurale est l'une des provinces française les plus actives du mouvement révolutionnaire. Les choses changent brusquement en 1793. Pour plusieurs décennies, la Provence devient royaliste. De 1830 à 1848, le petit peuple provençal se convertit à la République au point, pour la défendre, de se lever contre l'usurpateur en décembre 1851. Dès lors, la Provence sera politiquement à gauche, avec autant de véhémence qu'elle fut, en 1814, à droite. Nous examinerons plus précisément la seconde mutation. Quant à la première, qui succède immédiatement à l'insurrection généralisée contre les châteaux de 1792, elle apparaît essentiellement comme une réponse à la tentative de la République montagnarde de restreindre les libertés locales et soumettre les communes à une stricte tutelle du pouvoir central, de lutter contre la culture et les rites populaires, religieux ou profanes dont nous avons dit les liens étroits avec l'autonomie communale, de limiter en fait le droit d'association, de réprimer certains usages relatifs à la production tels que les usages de pacage ou d'utilisation de la forêt.

En réalité, le revirement des années 1830 à 1848 ne semble pas avoir une origine bien différente. La société bourgeoise s'installe. Avec elle sont refoulées les institutions économiques, politiques et culturelles de la paysannerie provençale.

Le développement de l'industrie donne au bois une valeur marchande qu'il n'avait jamais atteint. Plus que jamais donc, les droits d'usage paysans sur la forêt sont contestés, leur utilisation réprimée. En cette période libérale, les propriétaires privés cherchent à les restreindre et y parviennent fréquemment. Les communes elles-mêmes veulent tirer des ressources de leurs propriétés forestières dont les riches propriétaires cherchent par ailleurs à se réserver l'utilisation ; l'Etat de son côté, élabore un Code des Eaux et Forêts

prohibitif quant aux droits d'usage et prétend y soumettre uniformément les biens communaux.

Le développement de l'élevage capitaliste, des grands troupeaux de moutons donne lieu à une tendance parallèle. Les droits de pacage détenus par la collectivité sur les communaux boisés et non boisés, sur les biens privés, les droits de vaine pâture sont de plus en plus inégalement utilisés ; les grands propriétaires de troupeaux en monopolisent pratiquement l'usage dont les petits éleveurs sont évincés.

Des changements de même orientation affectent les droits collectifs sur les eaux d'irrigation ou encore les banalités qui tendent à disparaître en tant que services publics et à devenir des monopoles locaux dont les détenteurs abusent. De même, devant l'extension du commerce, s'éteint l'intervention des communes en matière d'approvisionnement. Partout reculent, à l'avantage du petit, voire du grand capital, et, donc, en vue de la production de profits soit les droits, soit l'utilisation des droits que la commune détenait au nom de la collectivité. En d'autres termes, tend à disparaître la fonction de la commune en tant que médiation entre la collectivité des petits paysans et les forces qui cherchent à les écraser, et, donc, en tant que garantie de la petite propriété.

Ce sont aussi les transformations de la fiscalité qui défavorisent les petits producteurs : disparition des paiements en nature au moment de la récolte au profit de paiements en monnaie qui supposent calculs, prévisions et relations élargies avec le marché, extension relative de la fiscalité indirecte qui pèse davantage sur les pauvres.

La répression politique suit ou, parfois, se mêle à la répression économique. Depuis la Révolution de 1830, la nomination des maires par l'administration a certes été abandonnée, les magistrats municipaux sont désormais élus, mais au suffrage censitaire ; surtout la tutelle des préfets ne perd rien de sa rigueur, et l'autonomie administrative relative dont la commune provençale jouissait avant 1789 en matière d'impôt, de justice et de police est définitivement abolie ; ce sont désormais des fonctionnaires d'Etat qui appliquent localement des règles générales. La réduction des libertés locales se marque aussi par la surveillance à laquelle sont soumises les associations populaires dont nous avons dit l'importance dans le fonctionnement de la démocratie locale, par les interdictions et les vexations dont elles sont l'objet. La volonté, qui n'est pas seulement celle de l'administration fiscale mais, très clairement, celle de l'ensemble des pouvoirs publics appuyés par la bourgeoisie, de soumettre les chambrées à l'impôt sur les boissons, cherche à atteindre de multiples façons les classes populaires. Il s'agit d'abord de percevoir l'impôt sur toute la consommation de vin et de supprimer l'avantage relatif de la chambrée sur le débitant de boissons. La répression politique est déjà présente dans cette mise en rapport de deux termes qui ne sont pas de même nature, dans cette réduction de la chambrée à un fait économique.

Est aussi recherchée la suppression d'une organisation des classes populaires ; la chambrée, cellule de base, totalement étrangère à l'Etat, de la vie

communale telle que les classes populaires en perçoivent le fonctionnement ne s'est encore laissée soumettre à aucun contrôle administratif. La volonté d'imposer la consommation des chambrées est enfin un acte de répression culturelle : elle veut réprimer la consommation communautaire de vin, c'est à dire la pratique du rite communiel des classes populaires. Cette multiplicité des sens de l'agression par la fiscalité des boissons explique la vigueur des résistances populaires qu'elle suscite.

Dans cette première moitié du XIX^{ème} siècle, le front de la répression idéologique est, par ailleurs, fort vaste. Il va de l'expansion de l'enseignement primaire en français qui, assez rapidement, fait reculer le provençal à la tentative de remplacer la religion populaire par un christianisme rigoriste mieux accordé à l'Etat universaliste bourgeois. Tentative donc, de séparer les rites proprement religieux de ceux que le peuple provençal leur avait ajoutés, d'épurer les croyances, et surtout, particulièrement symptomatique, de combattre la vénération populaire des morts : volonté de supprimer le véritable culte maraboutique entourant le souvenir des prêtres qui se sont affirmés proches du peuple et de ses souffrances, de réserver le service des morts aux trépassés dans la foi et les sacrements. Par les honneurs rendus à ses morts, et particulièrement à ceux qui, dans le courant de leur vie, s'étaient identifiés à la communauté, c'était à lui-même, à son image spéculaire ou, plus exactement, à l'image de ce qu'il entendait être que le groupe de localité rendait hommage. La lutte contre le paganisme ambiant menée par de Mazeno est, en réalité, une lutte anti-populaire ; elle représente l'ouverture d'un front idéologique de classe au sein de la religiosité, correspondant à la grande offensive libérale des années 1830 à 1848.

A cette offensive multiforme, les classes populaires provençales ne pouvaient manquer d'apporter une réponse liée à leur propre expérience historique, i.e. à leur culture et aux conditions nouvelles qu'elles rencontrent. Caractérisons d'abord la profonde mutation économique-sociale intervenue. Le fait nouveau n'est pas tant le développement réel du capitalisme agraire ou industriel que l'implantation d'institutions libérales et l'élimination progressive ou brutale des institutions originales qui permettaient la reproduction de la petite paysannerie provençale : recul des droits détenus par la collectivité au profit des membres de la commune, destruction de l'institution communale dans ce qu'elle avait de spécifique, répression culturelle. Insistons sur la convergence et le sens global de ces transformations.

Avant 1789, tout d'abord, la municipalité dispose d'une certaine autonomie par rapport au pouvoir central et fait écran entre celui-ci et la vie collective et individuelle qui peut se développer avec une certaine indépendance et donc maintenir la vitalité des institutions communales ; par ailleurs, même si entre petits paysans, bourgeoisie moyenne (capitalisme agraire) et petite bourgeoisie (intellectuels de village) existent des tensions, contre les seigneurs une certaine solidarité locale subsiste ; aussi la municipalité constitue-t-elle à l'époque une organisation encore efficace pour la défense des petits producteurs.

Dans les institutions de la première moitié du XIX^{ème} siècle, non seulement l'autonomie locale disparaît (administration directe et tutelle administrative), non seulement ses prolongements socio-culturels sont agressés, mais encore, ses fondements matériels sont lentement détruits sans que la collectivité locale puisse, pour les défendre, retrouver sa cohésion ou trouver un appui à l'extérieur. Le libéralisme économique lie le capitalisme local (agraire, marchand, manufacturier) à l'Etat, une force intérieure à une menace extérieure. Les bases de l'institution communale provençale et de son mode de fonctionnement (la solidarité, face à l'extérieur, d'individus de statuts économiques-sociaux différents) s'effondrent. Il n'est donc pas possible de dire que la commune provençale a été étendue par la Révolution à l'ensemble de la France. C'est d'une toute autre institution qu'il s'agit en réalité, d'une commune bourgeoise, profondément différente de la commune paysanne méditerranéenne. La commune tend à perdre sa fonction de médiation globale des rapports de l'habitant avec l'étranger, le dehors, à devenir une institution ayant une fonction économique-sociale d'organisation de certaines consommations collectives et de gestion d'œuvres sociales et une fonction d'intégration au travers, notamment, d'un discours anti-étatique sans autre fondement réel que le souvenir d'une autonomie révolue, en lequel excelleront les « élites » locales sous la Troisième République. Au milieu du XIX^{ème} siècle on ne perçoit que des linéaments de ces institutions à venir. La destruction de l'ancienne organisation sociale provoque cependant au sein des collectivités locales une effervescence multiforme qui témoigne de la volonté de lutte de la petite paysannerie.

Tout d'abord, la disparition de la commune comme médiation universelle et institutionnalisée entre le groupe local et l'étranger (l'Etat, le propriétaire du grand domaine ou de la forêt proches notamment) ouvre la voie à l'agressivité individuelle ou collective : haine du percepteur, du gendarme, du militaire, de la conscription, refus d'obéissance, cris hostiles, attroupements, dégradation de biens, vols, etc., dans laquelle s'exprime la révolte du dominé et de l'exploité contre les contraintes qu'il n'a pas acceptées, les règlements qui nient des droits séculaires et atteignent le producteur dans ses moyens d'existence.

A un deuxième niveau, on assiste à une renaissance ou revivification du folklore, des fêtes régulières et occasionnelles dans leurs composantes davantage rituelles (défilé en corps, bravade, jeux etc...) ou davantage spontanées (repas en groupes, bals, etc.), des carnivals, des charivaris, des cérémonies d'accueil et de deuil. Sur le sens politique que ces pratiques populaires ont ou acquièrent, faisons un certain nombre de remarques. Elles sont bien, en soi, politiques puisqu'elles manifestent l'autonomie culturelle du peuple, sa capacité d'affirmer symboliquement son identité (sa particularité, sa différence) culturelle collective ; elles le deviennent pour soi, du fait même que l'autorité de tutelle (le préfet) les tient pour suspectes, les interdit parfois, s'inquiétant davantage des moins officialisées (carnaval, charivaris) qui, effectivement tournent quelquefois à la contestation ouverte des institutions nationales et

permettent l'expression d'un mécontentement populaire fort vif bien qu'habituellement contenu.

Le procès de politisation des cérémonies populaires est particulièrement apparent dans les manifestations funéraires. A l'offensive du catholicisme rigoriste répond une laïcisation ou, plus exactement, une communalisation de la cérémonie qui ne cache pas son caractère militant, défie l'idéologie religieuse dominante, affirme le groupe de localité comme fin spirituelle autonome et suffisante pour les individus qui le forment. De cette laïcisation croissante de la fête, il faut d'ailleurs rapprocher le fait plus général de la déchristianisation de la Provence au XIX^{ème} siècle qui apparaît bien comme le refus protestataire d'abandonner une religion vernaculaire, d'origine extérieure sans doute, mais appropriée par le groupe de localité, mêlée à ses croyances, à ses pratiques rituelles, à sa symbolisation spécifique, paganisée.

L'ambiguïté n'est cependant pas absente dans le renouveau, voire la transformation des fêtes et cérémonies villageoises, des plus ritualisées surtout. Les apparences la signalent immédiatement ; le défilé en corps par exemple qui organise la population communale (la masse des paysans, artisans, etc.) derrière des autorités villageoises qui, désormais ne sont plus étroitement liées aux classes populaires mais davantage attirées par la classe antagoniste, la bourgeoisie rurale associée à la grande bourgeoisie et à l'Etat. De fait, vers le milieu du XIX^{ème} siècle, la classe politique et intellectuelle locale, a déjà découvert l'intérêt de l'idéologie communautaire et de sa manipulation, en vue de l'intégration des classes dominées. Aussi, l'Etat tend-il à abandonner l'inquiétude qu'il nourrissait jusque là pour les manifestations culturelles locales dans la mesure même où elles sont contrôlées par une couche moyenne liée à la bourgeoisie. Se dessinent donc des rapports politico-idéologiques qui prendront toute leur ampleur quelques décennies plus tard.

Mais le fait le plus remarquable des années 1815-1850 et, surtout, 1830-1850 est l'extraordinaire multiplication des associations propres aux classes populaires, ne regroupant que des petits paysans et/ou des artisans. Peut-être ces organisations ont-elles imité les formes de la sociabilité propres à la couche politique (loges maçonniques, cercles à fonction de loisir mais aussi de discussion littéraire agricole politique). Toutefois, l'imitation fonde tout au plus la forme de l'organisation non sa nécessité. Cette nécessité, il faut la découvrir dans la classe elle-même, dans les classes populaires plus exactement. Si celles-ci ressentent le besoin de multiplier des organisations propres, sans doute faut-il d'abord en chercher les raisons dans les rapports sociaux : lutte des classes désormais ouverte à l'intérieur même des communautés rurales, rapprochement croissant de la classe politique et intellectuelle rurale de la bourgeoisie rurale et éloignement parallèle des classes populaires, disparition du rôle de la commune comme institution médiatrice protectrice des petits producteurs indépendants, pénétration des groupes de localité par un Etat omni-présent et tracassier. Le développement des chambrées popu-

lares répond à cet isolement nouveau et croissant des petits producteurs. Il s'ancre en même temps dans une pratique ancienne : l'existence d'associations liées aux partis, fractions, coteries, est un fait traditionnel, l'une des bases de la démocratie locale. La formation des groupes prend cependant au début du XIX^{ème} siècle un sens nouveau du fait même que les conditions contextuelles sont nouvelles, et cette signification nouvelle, en soi, est une signification de classe, par ailleurs suffisamment inquiétante pour le pouvoir, pour qu'il tente d'enrayer les progrès de l'associationisme et, en conséquence, modifie les conditions de son développement : de spontané, il devient ou tend à devenir réfléchi.

Les activités des chambrées font l'objet de mêmes transferts de sens. Ainsi, l'objet le plus immédiat de la chambrée : se réunir pour discuter, jouer (aux cartes, etc...), consommer ensemble, est une très vieille pratique populaire ; s'actualisant dans le contexte de la lutte des classes, de la méfiance, voire de l'opposition de l'Etat, cette pratique très simple tend à être revêtue et à prendre effectivement la signification d'un acte subversif. De même le charivari est un usage séculaire lié au rapport entre classes d'âge au sein des communautés paysannes et à la contestation ritualisée, donc maintenue dans certaines limites, des droits aux relations sexuelles entre les aînés et les cadets. Il est donc, par sa signification originelle, fort éloigné de la contestation d'un pouvoir bourgeois et, en outre, par son institutionnalisation, une forme anodine de protestation. Maintenir l'institution dans le seul but (non réfléchi du reste) de conserver une tradition culturelle et, donc, l'identité culturelle du peuple, à une époque où cette culture est récusée parce que populaire, tend à en faire un acte contestataire, dans la représentation des autorités d'abord, dans celle des masses populaires ensuite. Les cérémonies funéraires rituelles, autre coutume séculaire tendant à l'affirmation de l'individualité et de la cohésion du groupe de localité, lorsqu'elles sont reprises par une organisation de classe (de fait) telle que la chambrée, afin d'honorer ses propres morts, prennent, elles aussi, un autre sens. Si elles ne cherchent d'abord qu'à maintenir une habitude communautaire, le fait même qu'elles deviennent la pratique d'associations se recrutant dans les limites d'une classe, détermine le devenir de son sens. On voit ainsi que les pratiques habituelles de la vie socio-culturelle, de la vie quotidienne de la communauté paysanne, en se prolongeant dans le cadre de la division de la société en classes, deviennent (ou tendent à devenir) des pratiques de classe.

Au départ, elles se définissent seulement par le fait qu'elles naissent spontanément des classes populaires, sans autre but que de poser une identité. Plus tard, en réponse aux mesures plus ou moins oppressives de l'appareil d'Etat, elles prennent un sens davantage contestataire. Tel fut en effet, le destin des chambrées elles-mêmes. La prétention de l'Etat, qui, au total, ne peut s'expliquer que par un souci de répression, de percevoir les droits sur la consommation des boissons dans les chambrées, devient l'occasion d'un conflit qui prend une dimension inexistante au départ : la lutte des classes populaires contre l'Etat de la bourgeoisie. Remarquons ici au passage que la

perception des droits sur les vins a donné lieu, vers la même époque, à des troubles analogues en d'autres régions françaises. A Lyon, par exemple, dans les années 1830, où la consommation ouvrière a pour lieu habituel le débit de boissons, i.e. un lieu public (marchand) et où la contestation des droits prend immédiatement une forme collective, de classe. En Provence, la consommation communiale, suivant des pratiques anciennes, se situe dans l'espace fermé, quasi secret d'associations regroupant des individus fortement solidaires. Opposition donc de la vie déjà fortement collectivisée des ouvriers de la grande ville manufacturière et de l'organisation du village provençal encore fortement marquée par les institutions communautaires. Les voies sont différentes, les points sur lesquels la contestation s'appuie, sont différents : résistance aux droits de forme plus économiste à Lyon, plus du domaine de la défense d'une organisation sociale en Provence. Le résultat est pourtant le même, la montée du conflit entre l'Etat et les classes dominées : ouvriers, artisans, petits paysans.

Reste à examiner le cas de l'une des activités des associations populaires qui semble infirmer le modèle que nous venons d'esquisser de changement de fonction de formes socio-culturelles au cours du déclin de la structure sociale traditionnelle et de l'apparition de rapports nouveaux : ceux de la lutte des classes dans le cadre du capitalisme. L'entraide est une activité ancienne des associations religieuses provençales (prestations en cas de maladie, de décès). De 1815 à 1850 non seulement est fondé un certain nombre d'associations mutuelles qui se donnent l'entraide comme objet spécifique, mais encore, grand nombre des autres associations (chambrées, sociétés de musique, associations religieuses, etc.) s'attribuent aussi des fonctions d'entraide. Faut-il voir dans ce développement la conséquence de la faveur en laquelle l'Etat tient les activités mutuellistes parce qu'il considère qu'elles portent remède à la misère des classes exploitées et freinent la lutte des classes ? En d'autres termes, ce développement conduit-il à une collaboration de classe si bien que les institutions traditionnelles ne se seraient pas ici muées en institutions contestataires dans le cadre de la société bourgeoise mais dans leur contraire ? Notons que le mutuellisme ne forme, très souvent, que l'une des activités d'organisations telles que les chambrées qui ont ou acquièrent, par ailleurs, un caractère de fait d'organisation de classe, et qu'il est douteux qu'une même organisation ait pu poursuivre des activités de significations diamétralement opposées. On peut, par ailleurs, se demander si les activités d'entraide ne se sont pas développées au sein d'un malentendu entretenu par les classes dominées, l'administration désirant favoriser les activités mutuellistes aux dépens d'autres activités considérées plus dangereuses. Or, ce que suggèrent bien des textes relatifs aux rapports entre administration et organisations est que celles-ci accentuent leur rôle d'entraide pour légitimer leur existence, soulignent que cette entraide a pour objet exclusif le soutien des plus nécessiteux à l'exclusion de toute manœuvre tendant à agir sur les termes du marché du travail, en d'autres termes, que le mutuellisme constitue une sorte de couverture, d'alibi.

La duplicité eut vite été éventée, dira-t-on ? L'autorité avait pourtant de bonnes raisons pour recevoir la thèse tranquillisante. Les textes dont il s'agit émanent le plus souvent de la classe intermédiaire des intellectuels locaux qui, en raison de leur fonction, tendent à minimiser ou apaiser les conflits de classe, dont, justement, les autorités espèrent qu'elles sauront, par leur influence, maintenir les classes dominées dans la voie de la sagesse. Si l'hypothèse d'un développement du mutuellisme dans le malentendu est exacte, on doit voir l'organisation de la lutte de classe proprement dite se dégager effectivement du mutuellisme. Cela s'est produit ailleurs en France, à Lyon notamment où le syndicat des canuts par exemple est bien né du mutuellisme apparu vers 1830. En Provence aussi l'on voit, en 1848, les luttes ouvrières des bouchonniers de La Garde-Freinet s'appuyer sur les mutuelles. En ce qui concerne le mutuellisme des artisans et paysans, il est plus difficile de conclure parce que l'entraide ne constitue qu'une activité d'organisations multifonctionnelles, les chambrées, et qu'on ne voit pas, à l'époque où nous nous situons, à la fin de la première moitié du XIX^{ème} siècle, les activités d'entraide elles-mêmes déboucher sur des activités de soutien des luttes de classe ; c'est sans doute seulement que les conditions de ces luttes n'y sont pas les mêmes que pour le prolétariat. En poursuivant l'observation que l'on faisait en commençant cette discussion sur la signification du mutuellisme, disons seulement que les activités d'entraide des chambrées ne semblent en rien avoir freiné leur position contestataire : leur réseau constitua la base organisationnelle de la mobilisation des artisans et paysans lors de l'insurrection de 1851 dont nous tâcherons un peu plus loin de montrer la signification de classe.

De ces changements de fonction de pratiques anciennes maintenues dans le contexte nouveau des luttes de classe, on peut rapprocher l'investissement par des représentations populaires anciennes (mais pas pour autant passées d'actualité) de notions nouvelles introduites par la bourgeoisie. La notion de République par exemple.

Lorsque les paysans provençaux, entre 1830 et 1848, à l'appel des partis de progrès, alors bourgeois, se convertissent à la République, le sens qu'ils donnent au mot n'a rien à voir avec celui que les bourgeois lui attribuent. La représentation qu'ils se font de la République n'est nullement cette organisation politique savante fondée sur le pouvoir législatif d'un parlement élu, s'interdisant par ailleurs toute intervention dans le domaine économique considéré comme appartenant à l'initiative individuelle. Cette République-là n'est jamais descendue au village. La République telle que se l'imaginent les paysans est une République concrète et proche, démocratique et sociale. Démocratique, elle l'est directement ; immédiatement le peuple la contrôle. Elle fonctionne au niveau du village : République signifie qu'« on est en République », que la volonté populaire ne connaît pas d'interdit. L'aspiration à la démocratie directe fait accueillir avec enthousiasme le suffrage universel établi au début de la II^{ème} République. Une très vive inquiétude est par contre provoquée par l'abrogation de ce suffrage. En réalité, la conjonction

entre démocrates et paysans provençaux est alors fondée sur un malentendu : le sens attribué au suffrage universel n'est pas le même ici et là. La République à laquelle aspirent les paysans est par ailleurs économique et sociale ; elle assure aux petits producteurs leur moyen d'existence (rétablissement des droits d'usage, reprise par la commune des terres occupées par les entrepreneurs capitalistes, diminution de la charge fiscale etc...), en d'autres termes elle est « bonne », i.e. prospère du bien-être qu'elle assure à la majorité des individus. La République, en somme, est la commune villageoise, propriétaire collective d'une partie des terres, médiatrice dans les rapports entre les habitants et l'étranger, débarrassée de l'exploitation et de l'oppression anciennes et nouvelles et redistribuant à chacun ses moyens d'existence selon ses besoins. Aspiration archaïque peut-être, puisque liée à la place de la commune dans les rapports de production propres au temps des seigneurs, pas très éloignée non plus des représentations de l'avenir qui sont et seront celles du socialisme dont la fortune sera grande en Provence. Dans l'opinion de la bourgeoisie, ces images – guide de la paysannerie, ne pouvaient évidemment conduire qu'au désordre et à l'anarchie ; sous la Troisième République même, on le fit savoir aux paysans.

Si les représentations que ces derniers se font de la République trouvent, comme nous venons de le rappeler, leur origine dans les conditions de leur existence, plus exactement dans les rapports sociaux de la production tels qu'on les trouve sous l'ancien régime et tels qu'on les voit subsister au cours de la première moitié du XIX^{ème} siècle, alors qu'ils sont battus en brèche par le libéralisme régnant, il va de soi que l'on doit retrouver dans le combat paysan pour la République des formes d'action engendrées par ces mêmes rapports.

L'unanimité municipale, que nous trouvons encore bien vivant dans les mouvements contestataires de l'époque et, surtout, au cours de l'insurrection de 1851, est un mode d'action fort ancien dans les rapports du groupe avec l'étranger. Il peut être décrit par trois propositions complémentaires :

i) les habitants de la commune se représentent qu'il est des questions sur lesquelles l'unanimité des individus se fait nécessairement, ne peut manquer de se produire. Il s'agit donc d'un fait de conscience. Ce sentiment du consensus nécessaire ne peut cependant être engendré que par une expérience immédiate commune à l'ensemble des individus ; nous voyons qu'effectivement les questions dont il s'agit sont relatives aux rapports de la commune avec l'étranger et aux droits d'usage appartenant à la collectivité ;

ii) Sur ces questions les individus tendent à agir et doivent agir unanimement. Il s'agit ici d'une pratique. Lorsque la commune est en danger, lorsqu'une menace extérieure pèse sur elle, lorsque ses droits doivent être proclamés, l'ensemble des habitants fait corps autour des leaders que la commune s'est choisis, ou encore, la masse des habitants se rassemble et place des leaders communaux à sa tête. La représentation qu'il ne peut y avoir que consensus conduit à des pressions considérables sur les hésitants voire les opposants, nul ne peut échapper à ces mouvements unanimistes

quitte d'ailleurs à réduire la participation à des gestes symboliques. La masse qui entraîne est bien évidemment celle des paysans et petits artisans, les individus qui subissent les pressions appartiennent habituellement à la classe intermédiaire (politique et intellectuelle) ou à la bourgeoisie rurale ;

iii) La manifestation d'unanimité fonde le droit, la légitimité au sein du groupe de localité ou dans les rapports entre le groupe et l'étranger, institutionnalise les revendications.

Cette représentation traduit immédiatement la fonction instituante du corps d'habitation formé en groupement institutionnel (derrière ses administrateurs légaux), dans la communauté semi-autonome d'ancien régime ; elle tend, remarquons-le au passage, à montrer les freins qui pouvaient alors être opposés par la petite paysannerie à la différenciation économique-sociale au sein de la communauté. Dans le cadre de l'Etat bourgeois du XIX^{ème} siècle, la représentation ne peut plus correspondre à la réalité parce que la communauté ne dispose pratiquement plus de sphère autonome de décision, mais aussi parce que son unité est, bien souvent, brisée par la différenciation des statuts économiques-sociaux. Sans doute, la différenciation économique-sociale et la division politique (et non factionnelle) des communes existaient, nous l'avons vu, avant la grande Révolution, mais elles y étaient limitées par l'opposition globale au seigneur. Rare était, semble-t-il, le cas des seigneurs qui entretenaient des activités de production au sein de la commune et y intervenaient au travers d'un parti qui soutenait leurs intérêts. Dans le cadre d'une division politique de la commune, l'unanimité, s'il ne peut plus être municipal (se présentant comme forme institutionnelle-institutionnalisante) en raison de l'appartenance de la municipalité à un parti qui n'est pas celui des petits paysans n'en subsiste pas moins. Il est alors celui de la classe, voire des classes exploitées (petits paysans, artisans, ouvriers) se rangeant derrière une organisation locale (chambrée, section de parti politique) constituant l'autorité contestante, capable de se substituer à l'autorité en place, revendicatrice du droit des classes exploitées et, potentiellement, instituante. Si l'unanimité des masses populaires provençales (que l'on pourrait d'ailleurs rapprocher de l'unanimité de la classe ouvrière à la fin du XIX^{ème} et durant le XX^{ème} siècle, ne correspond donc plus, dans ce milieu du XIX^{ème} siècle, aux rapports sociaux réels et n'a plus de fonction réelle dans l'organisation sociale immédiate, il est, par contre, conséquent et fonctionnel à l'image (utopique) que les masses populaires se font de la République. La petite paysannerie n'a pas abandonné l'image-guide de la commune médiatrice dans les conflits entre les individus petits propriétaires et les forces extérieures qui l'oppriment, l'exploitent et tendent à accroître oppression et exploitation.

Le libéralisme de l'époque, elle se le représente comme une nouvelle forme d'oppression-exploitation. Il refuse de reconnaître le pouvoir de la commune et sa fonction dans les rapports économiques-sociaux ; brise les solidarités communales en instituant le droit à l'accumulation privée ; il rend ainsi nécessaire un déplacement des luttes qui ne peuvent plus se dérouler entre la commune représentant la classe des petits paysans et l'extérieur, mais

entre classes sociales, i.e., entre d'une part la classe des petits paysans et les autres classes exploitées : artisans et ouvriers, d'autre part, la bourgeoisie agraire et industrielle appuyée sur l'Etat bourgeois ; la commune demeure cependant, à la fois, une forme organisationnelle en raison du rôle qu'elle avait jusque-là dans la lutte de classe, et une revendication : sa restauration pleine et entière doit constituer le fondement de la République. L'insurrection de décembre 1851 prend son sens dans ce contexte général. Elle est une insurrection pour la République. Non pas pour la République bourgeoise qui, avant le coup d'Etat tendait à s'organiser, mais pour la République populaire dont, en 1848, on avait un moment cru que c'était l'avènement, pour la « bonne République » fondée sur la démocratie villageoise et construite immédiatement et pratiquement par et dans l'action du peuple. Les masses insurrectionnelles, l'élément dynamique du mouvement sont populaires : petits paysans, artisans (cordonniers, maçons, menuisiers, etc. possédant leurs instruments de production mais point de capital), ouvriers (notamment ouvriers des villages bouchonniers des Maures). Elles s'organisent selon le modèle de l'unanimité municipale en blocs locaux, rangés derrière les autorités municipales existantes lorsque celles-ci ont la confiance populaire ou, dans le cas contraire, derrière des autorités nouvelles mises en place par le mouvement. L'insurrection est donc, par son organisation, en même temps un mouvement de classe (des classes populaires) et un mouvement communaliste, un caractère entraînant l'autre.

Elle est avant tout une manifestation symbolique, qui peut l'être parce qu'elle est immédiatement liée à l'expérience populaire, aux modes populaires d'expression collective. Ses formes reprennent les symboles de la vie communale provençale auxquels sont ajoutés des symboles révolutionnaires. Les insurgés formés en groupes municipaux, s'organisent en colonne, traversent le territoire régional comme ils auraient fait un « tour de ville », affirmant ainsi symboliquement l'unité et la souveraineté du peuple régional et sa relation à un territoire. L'insurrection est en réalité une fête-manifestation où à des éléments anciens de la fête est notamment ajouté le symbole nouveau du rouge et du drapeau rouge. Le caractère militaire du mouvement est, à la façon de la bravade, plus symbolique que réel. On ne se souciera de l'organisation proprement militaire que devant l'évidence de l'approche des forces de répression. Jusque-là, la violence est toute symbolique, on évite d'en venir aux mains, de se heurter de front ; comme dans les fêtes municipales, il est plus important d'affirmer symboliquement la force par le nombre d'individus présents, par le maniement des armes, par l'exécution de gestes rituels. Cette ritualisation de l'agressivité désarmait pourtant les insurgés en face de forces de répression qui étaient loin de partager les mêmes canons. L'insurrection se termina en débandade.

Cet échec brutal conduit à s'interroger sur les cadres que les classes populaires se sont donnés et sur leur jeu ; car, s'il est certain qu'à la fois l'armement et les caractéristiques socio-culturelles des insurgés ne permettaient pas d'affronter avec une quelconque chance de succès, une armée

régulière en rase campagne, il est tout aussi sûr que d'autres formes de combat auraient pu être employées, qui comportaient de moindres dangers de destruction immédiate, auxquels il a été effectivement pensé mais que nul n'a essayé de mettre en pratique. Sans doute, la forme « tour de ville » que l'insurrection a prise au départ rend difficile la reconversion à la « guerre en partisans » au moment où l'armée a déjà rejoint la colonne populaire ; l'indécision, la pusillanimité de l'encadrement militaire tout au long de l'insurrection n'en pose pas moins la question de ses rapports avec la masse des insurgés.

Le fait remarquable est que les classes populaires et surtout la classe paysanne, à qui revient l'initiative de l'insurrection, qui ont une claire conscience de ses objectifs : le renversement de la domination de la bourgeoisie et de l'Etat bourgeois, la mise en place d'une République populaire fondée sur la démocratie sociale villageoise, n'ont pas encore perçu dans toute leur extension les conséquences de la nouvelle division en classes. La contradiction déterminante ne passe plus entre les rentiers du sol et les autres classes sociales dont la bourgeoisie rurale (agraire, manufacturière, marchande), mais, entre celle-ci et les classes exploitées (petits paysans, artisans, ouvriers). Par ailleurs, la couche intermédiaire des intellectuels villageois tend à se rapprocher de la bourgeoisie non seulement en raison des déterminations qui la poussaient jusque-là dans ce sens (nous les avons déjà soulignées), mais encore en raison même du changement de fonction de l'institution communale dans l'organisation de la société. Si, dans l'Etat bourgeois, la commune n'est plus une institution de défense de la petite paysannerie contre l'étranger, mais une institution d'intégration des classes dominées, la couche politique locale, pour sa reproduction, ne relève plus, objectivement, des classes dominées mais de la classe dominante au travers de l'Etat ; l'occultation de cette transformation faisant d'ailleurs partie de sa fonction nouvelle. Le maniement de l'idéologie devient sa fonction essentielle ; dès le milieu du XIXème siècle, elle est radicale, moralement ; réclame un fonctionnement juste de la démocratie, lutte pour les libertés, revendique la justice sociale mais refuse de mettre en cause la propriété privée et ne conçoit de combat que politique, exclut tout recours à une violence qui la rendrait elle-même, inutile en supprimant les institutions bourgeoises.

Au moment de l'insurrection, les classes populaires ne se sont pas encore débarrassées de l'ancien modèle communaliste rendant nécessaire le patronage de représentants de la classe politique. Sans doute, là où l'offensive capitaliste s'est plus rapidement développée, comme dans les villages bouchonniers, et notamment à La Garde-Freinet (concentration de la fabrique, coalition patronale tendant à la baisse des salaires, etc.), la classe ouvrière s'est-elle émancipée et mène-t-elle le combat par elle-même. Sans doute, partout, la répression et la résistance populaire ont-elles conduit à la tête des organisations populaires (cercles, clubs, chambrées) des cadres issus du peuple (ouvriers et artisans mais fort peu de paysans). Mais, comme chefs de file, les classes populaires continuent de choisir, par concession au modèle, par souci

de se rattacher à la hiérarchie municipale, de (se) rassurer, des représentants de la classe politique, voire de la bourgeoisie. Ainsi apparaît l'immaturation des classes populaires rurales de la Provence au milieu du XIX^{ème} siècle, et la faiblesse organisationnelle qui allait les perdre. Au moment de l'insurrection elles éliminent les représentants de la bourgeoisie, de la classe politique de l'Etat qui paraissent dangereux : les « blancs » sont arrêtés ; mais les démocrates poussés à la tête du mouvement, montreront qu'ils refusent pratiquement comme en théorie, les objectifs révolutionnaires du peuple. Au cours des journées insurrectionnelles, ils s'effrayent des tendances sociales des masses, s'emploient à freiner leur dynamisme, le maintiennent en des manifestations rituelles de moins en moins à propos à mesure que le temps passe (peut-être, toute résistance armée de quelque forme qu'elle fût, était-elle impossible ; il aurait alors fallu organiser la dispersion). Lorsque les masses insurgées se rendent compte de l'insuffisance de la direction qu'elles se sont données et tâchent de la réorganiser en entourant les cadres provenant d'autres classes sociales par des cadres populaires, il sera déjà trop tard.

Insistons sur la signification de l'insurrection de décembre 1851. Tant par ses caractéristiques propres que par les luttes sociales qui l'ont précédée, spécialement sous la monarchie de Juillet et la II^{ème} République, elle apparaît avant tout comme un mouvement des classes populaires provençales pour l'établissement d'une République fondée sur la démocratie sociale directe, au village, d'où serait bannie l'exploitation et l'oppression de la bourgeoisie et de l'Etat bourgeois comme l'avaient été celles des seigneurs. L'image de cette organisation économique-sociale et politique est directement engendrée par les rapports de production d'ancien régime. On ne peut dire qu'elle est déjà obsolète au milieu du XIX^{ème} siècle à une époque où le capitalisme n'a pas encore complètement structuré la société provençale ; elle représente alors dans l'Etat du rapport des forces sociales en Provence, l'une des issues possibles de la phase de bouleversements ouverte par la grande Révolution. L'échec de l'insurrection représente cependant de ce point de vue un tournant parce que les bases économiques-sociales du communalisme vont, sous l'Empire, être très rapidement détruites par les institutions libérales : restriction croissante des droits d'usage, extension des exploitations moyennes et grandes aux dépens des petites, dépossession et émigration des petits paysans, etc. L'insurrection de 1851 représente donc la dernière manifestation politique de l'organisation économique-sociale provençale, traditionnelle ; directement fondée dans cette organisation.

La classe politique locale et la bourgeoisie rurale ont cherché à contenir les masses populaires, à les maintenir dans les cadres de l'opposition légale, de la revendication de la République (bourgeoise) ; elles ne pouvaient y parvenir parce que cette forme politique n'avait pas de signification bénéfique immédiate pour les classes populaires. Celles-ci n'en retenaient que le suffrage universel qui, effectivement, pouvait constituer une institution politique de la République fondée sur la démocratie villageoise. La classe politique locale et la bourgeoisie rurale n'ont point soutenu le mouvement populaire. Objecti-

vement, elles ont donc été complices de la répression et de l'installation de l'Empire qui, justement, allait détruire les fondements du communalisme, libérer le capitalisme agraire, asseoir la domination de la bourgeoisie et de l'Etat sur la paysannerie si bien que celle-ci acceptera généralement la République bourgeoise dans laquelle la classe politique locale jouera le rôle intégrateur qu'elle n'avait pu jouer sous la deuxième République. Les principaux instruments idéologiques de l'intégration seront le discours anti-étatique et la glorification du passé culturel : mise en valeur du folklore (le félibrige fondé en 1854). Ce devenir de la culture dont on perçoit l'amorce dès la monarchie de Juillet dans la volonté des cadres politiques locaux démocrates d'utiliser la culture populaire au service du radicalisme moral nous incite à rappeler brièvement ici les trois efforts divergents dont la culture populaire est l'objet au milieu du XIX^{ème} siècle. La répression d'abord, dont nous avons vu qu'elle était menée aussi bien par l'Eglise (au sein de la religiosité) que par l'Etat (étouffement de la sociabilité populaire) ; l'utilisation mystificatrice au service de la couche politique locale qui tend à la figer ou, peut-être, plus exactement, à maintenir des formes qui rappellent symboliquement le passé de la communauté et à les investir d'un sens nouveau donné par la classe politique ; la transformation dans le cadre de la vie des classes populaires, en fonction de leurs luttes (changements de sens, ajouts d'éléments idéologiques nouveaux qui, éventuellement recomposent la signification globale, de symboles nouveaux, etc...).

Autre élément de l'idéologie intégratrice, au temps de la III^{ème} République, se développera une interprétation républicaine (bourgeoise) de l'insurrection de 1851 : elle n'aurait eu d'autre objet que de défendre les institutions républicaines. Cette interprétation comporte deux avantages complémentaires : brouiller les cartes du passé réel, rendre inintelligible l'histoire spécifique du peuple provençal et fonder dans l'histoire le ralliement à la République (bourgeoise) proposé aux paysans provençaux.

Malgré les apparences, l'écriture de l'histoire peut être, aujourd'hui, tout aussi falsifiante de l'histoire réelle et de la culture provençale. Nous l'avons indiqué en commençant, M. Agulhon a consacré d'importants travaux historiques aux classes populaires provençales. Il s'interroge notamment (1970,1) sur la mutation politique qui, de 1830 à 1848, fait passer ses classes de la « droite » à la « gauche » des forces politiques françaises. Pourtant, il ne recherche pas la logique des attitudes politiques populaires et de leur mouvement depuis la grande Révolution ; il désire seulement expliquer pourquoi des tensions sociales analogues (naissant du salariat ou du métayage, des rapports avec le fisc et le gendarme, l'Etat et le propriétaire) produisent à trois époques différentes des effets différents au plan des attitudes politiques. La réponse est prédéterminée par le mode de questionnement : les différences d'attitudes ne peuvent provenir que d'influences extérieures (« Les couleurs successives (des) rebellions pourraient donc être déterminées par réaction aux contextes » historiques successifs », 1970, 1 p. 472), et, puisque nous nous interrogeons à propos de classes inférieures, ces influences, au travers de

relais, de la classe politique locale notamment, ne peuvent provenir que d'en haut, que des classes politiques supérieures (« l'influence de la « politique », c'est donc... l'influence des classes porteuses des caractères propres de l'histoire nationale », 1970, 1, p. 473). Le seul problème que l'on est conduit à se poser à propos de la spécificité de l'histoire politique provençale est alors de savoir pourquoi la société locale était particulièrement ouverte aux influences extérieures (« le problème est alors celui de l'aptitude que sa structure même laisse au peuple provençal... de recevoir l'influence morale des classes moyennes et de l'ambiance nationale » *ibid.*).

Si le refus de la première question (à propos de la logique des attitudes politiques provençales, intrinsèques à la population provençale) est scientifiquement fondé, les conséquences que l'auteur en tire sont légitimes ; si, par contre, il ne l'est pas, c'est que les conséquences sont en réalité un produit idéologique immédiat, un choix a priori dont le refus de la première question est lui-même tiré. Reprenons la démarche de M. Agulhon :

i) Il nie l'existence de changements objectifs appréciables dans le statut des classes populaires sous la Monarchie de Juillet (« la brièveté de l'époque et sa lenteur notoire d'évolution (l'archaïsme de l'« ancien régime économique »), excluant tout bouleversement objectif d'ampleur correspondante », *id.*, p. 18 et *passim.*). Or, si cette appréciation est quantitativement recevable, dans ce sens que la première moitié du XIX^{ème} siècle n'est pas une période de très rapide expansion économique, elle ne l'est pas qualitativement. Les faits mêmes que rapporte M. Agulhon, lorsqu'on les examine dans la perspective de la lutte des classes, montrent, comme nous nous sommes attachés à le faire, que les années 1830 à 1842 sont une période de lutte intense entre une paysannerie historiquement constituée et une bourgeoisie qui cherche à détruire les institutions qui la protègent, grâce auxquelles elle s'est jusque-là reproduite. C'est en raison de ces transformations qualitatives rapides durant la première moitié du XIX^{ème} siècle que la grande croissance quantitative de II^{ème} Empire sera possible.

ii) Plus que de refuser de s'interroger sur la logique des conduites politiques populaires, M. Agulhon en nie a priori l'existence. Plus généralement, il dénie à la culture populaire tout contenu logique, écarte toute relation fonctionnelle entre les représentations, les pratiques habituelles et les problèmes auxquels les masses sont collectivement affrontées. Les luttes de factions à l'intérieur du village sont « assez irrationnelles ; il nous est, cependant, déjà arrivé de tenter de réduire cet irrationnel en insistant sur l'importance du vieux conflit entre hommes du seigneur et hommes de la commune » (1970, 1, p. 269). L'unanimisme municipal est un primitivisme qui atteint sa limite au milieu du XIX^{ème} siècle (*id.* p. 307). L'insurrection, les conspirations, « l'expression indirecte par la manifestation, le symbole ou le cri » (ou « expressionnisme »), sont des « rechutes » en des habitudes anciennes sans objet au temps de la II^{ème} République ; ce sont des « archaïsmes » dont on peut tout au plus trouver des excuses dans la répression qui fait obstacle à d'autres modes d'expression politique (*id.*, pp. 405-6).

« L'expression populaire est plus souvent canalisée par le folklore que par l'histoire » (id. p. 417). On pourrait multiplier les exemples de ces jugements a priori portés sur les représentations et pratiques populaires vers 1850. Mais celles des lendemains mêmes de la grande Révolution ne trouvent pas davantage grâce aux yeux de M. Agulhon ; « Violence spontanée », « impulsivité », « monomanies agressives », « délabrement mental », « esprit religieux archaïque », « équipement intellectuel infralogique, infra-critique », « violence verbale stéréotypée », « goût de la mise en scène », etc. (1970, 2, pp. 467 et suivantes) ; « pour la majeure partie des gens du peuple, l'archaïsme des mœurs et des mentalités se combine avec (un) « passéisme » politique plus ou moins explicite qui consiste à résister à la plupart des institutions issues de 1789 » (id., p. 470). Ici aussi, on aurait pu poursuivre. M. Agulhon ne démontre pas que les représentations et pratiques retardent sur le statut actuel des classes populaires, sont non fonctionnelles au mode de répression et d'exploitation dont elle sont l'objet. Il l'affirme ou du moins le postule en appliquant le concept d'archaïsme comme concept central de son analyse, sans justifier cette utilisation.

iii) Les prémisses de la réduction du questionnement des faits historiques n'ont ainsi aucun fondement scientifique. La réduction est, en réalité, basée sur un postulat implicite (presqu'explicite, voir par exemple 1970, 1, p. 417) qui contient déjà le concept d'archaïsme : le sens de l'histoire, sa signification et son orientation ne peuvent provenir des masses populaires elles-mêmes, mais des couches supérieures des appareils politiques qui les dominent, qui se situent au niveau de l'Etat, s'expriment et traduisent les luttes de classes en termes de conquête du pouvoir politique au niveau central ; ce sens, cette modernité, venant d'en haut, ne s'étant pas encore, vers 1850, diffusés, les représentations et les pratiques populaires ne peuvent être que des archaïsmes. M. Agulhon nie toute autonomie, toute spontanéité aux classes populaires, toute capacité d'innovation dans la lutte des classes. Elles ne sont, névrotiquement, capables que de reproduire des gestes, des idées archaïques à moins qu'elles ne soient pénétrées des idées républicaines (bourgeoises) ou socialistes venant d'en haut.

En réalité, les classes dont il parle sont des catégories statistiques, des additions d'individus, des abstractions et non des sujets historiques collectifs qui se définissent, se reproduisent et se transforment dans la lutte des classes, donc innovent pratiquement et théoriquement, créent des pratiques nouvelles, secrètent la culture.

Une distinction fondamentale chez M. Agulhon est celle du local et du national (voir par exemple 1970-1, p. 145 et p. 483). Tendanciellement, le local ou « villageois » c'est le chthonien, l'informe, le dénué de sens, l'inextricable, le mouvement brownien, l'archaïque, s'il n'était fécondé par le national, niveau hiérarchiquement supérieur, celui du sens, de l'organisation, de l'idée abstraite et rationnelle clairement articulée. Le problème historique est donc celui de l'imprégnation du local par les idées nationales, du folklore par la politique, et des moyens de la transmission. Les véhicules sont des

individus, des catégories intermédiaires entre la catégorie immédiatement supérieure et la catégorie immédiatement inférieure. C'est pourquoi M. Agulhon accorde une telle importance aux avocats défenseurs des causes communales, aux fils des patrons capitalistes locaux passés aux idées républicaines ou socialistes, aux intellectuels villageois, aux artisans de village qui lui apparaissent comme le dernier relais dans la descente de la politique à la classe des petits paysans. Il tient à marquer la différence entre histoire et sociologie, mais l'histoire qu'il écrit est en réalité psycho-sociologique. Sa référence furtive à G. de Tarde est symptomatique. M. Agulhon croit découvrir en Provence des mécanismes extrêmement actifs d'imitation qui permettent aux modèles de descendre la hiérarchie sociale. Ainsi, les formes de la sociabilité populaire (clubs, cercles, chambrées) à la fin du XVIIIème et dans la première moitié du XXème siècle auraient leur origine dans les classes supérieures.

Ici encore, les évidences produites sont, au demeurant, assez faibles, (ce M. Agulhon reconnaîtra d'ailleurs en 1975 à l'occasion d'une discussion avec L. A. Roubin ; M. Agulhon, 1975, p. 544) ; en outre, même si l'on accepte la transmission par imitation d'une forme de sociabilité, il faut encore préciser quelle fonction cette forme remplit dans les rapports sociaux. Est-elle la même dans toutes les classes ? Les faits que M. Agulhon rapporte ne le manifestent pas qui tendent, au contraire, à montrer le contenu de lutte de classe de la sociabilité populaire sous la Monarchie de Juillet. M. Agulhon n'accepte le fait, semble-t-il, qu'à contre cœur : « il faut donc bien admettre qu'il (le phénomène de constitution de chambrées) constitue, *dans une certaine mesure*, la réaction populaire à certaines pressions d'en haut caractéristiques de la période 1830 » (souligné par l'auteur-1970, 1, p. 223). De même, il souligne la descente de la notion de République mais efface le fait que cette notion, véhiculée par les démocrates de la couche politique, prend un tout autre sens lorsqu'elle atteint les petits paysans provençaux et est reprise par eux comme revendication politique, ou, encore, s'attache aux apparentes mutations des attitudes politiques de la paysannerie provençale de 1789 à 1792 et à 1848 sans voir (en refusant de voir) que cette apparence (qui n'a d'évidence qu'aux yeux de la classe politique attachée à l'Etat centralisé) cache la continuité de la revendication par cette paysannerie de l'autonomie communale et de la démocratie sociale au niveau du village. Prisonnier de son postulat, M. Agulhon ne peut concevoir que la paysannerie provençale ait été porteuse d'un sens, d'une dynamique et de significations historiques différentes de ceux exprimés par l'une ou l'autre des fractions de la classe politique organisée autour de l'Etat central. Il constate des représentations et des pratiques populaires provençales spécifiques ; sa perception ethnocentrique (jacobine) de l'histoire, l'empêche de les reconstituer dans une totalité. Elles sont réduites à l'état de miettes, donc, naïves et archaïques, comme le font habituellement les sociétés dominantes lorsqu'elles considèrent les peuples vaincus.

Le peuple vaincu (définitivement en 1851) est ici l'ensemble des classes populaires provençales, parce que les rentiers du sol, les capitalistes et les classes politiques du midi méditerranéen se sont très généralement ralliés à la bourgeoisie du Nord de la France dont ils reconnaissent l'hégémonie afin de maintenir, voire d'étendre leurs privilèges de classes et dont ils vont adopter (ou singer) la culture. Les classes populaires au contraire, luttent pour des formes économiques et politiques qui résultent de l'expérience historique du combat mené contre les seigneurs, demeurant immédiatement ancrées dans une culture liée à ces formes et cette expérience.

(C.N.R.S.)

Références des ouvrages cités dans le texte

- AGULHON M., *Société et vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution française*, Paris, Société des Etudes Robespierriennes, Bibliothèque d'histoire révolutionnaire, IIIème Série, 1012, 531 p.
- AGULHON M., *La République au village, les populations du Var de la Révolution à la seconde République*, Paris, Plon, Col. Civilisation et Mentalités, 1970.
- AGULHON M., *Un problème d'ethnologie historique, les « chambreis » en Basse Provence au XIXème siècle*, in « Ethnologie et Histoire » Paris, ed. Sociales, 1975, pp. 539-560.
- BARATIER E., (sous la direction de), *Histoire de la Provence*, Toulouse, E. Privat, Col. Univers de la France, 1969, p. 607.
- BENOIT F., *La Provence et le comtat Venaissin*, Paris, Gallimard, N.R.F., 1949, p. 409.
- COULET N. et STOUFF L., *Les institutions communales dans les villages de Provence au Bas Moyen Age*, communication au Colloque de l'Association des Ruralistes Français, Strasbourg, 24-27 Oct. 1975, multigr., 18 + 4 p.
- REVIS-GIORDANI G., *Pouvoir et Patrimoine au Village : réflexions sur quelques exemples corses contemporains*, communication au colloque de l'Association des Ruralistes Français, Strasbourg, 24-27 Oct. 1975, multigr., p. 9.
- ROUBIN L. A., *Chambrettes des provençaux*, Paris, Plon, Col. « Civilisations et mentalités », 1970, 251 p.